



## AUX PARENTS D'ÉLÈVES DE FARVAGNY

Madame, Monsieur,

Un poste est à repourvoir au sein du Conseil des parents pour les villages de Farvagny-le-Grand, Farvagny-le-Petit, Posat et Grenilles, suite au départ d'un de ses membres.

### Descriptif du mandat

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, l'institution du Conseil des parents est devenue obligatoire pour chaque Établissement scolaire ou pour l'ensemble d'un Cercle scolaire. Il a pour but de maintenir un dialogue entre les autorités et les parents sur différents sujets en lien avec l'école, en tenant compte de l'avis des parents et en valorisant leur expérience. Cet organe consultatif a également pour objectif de collaborer à la dynamisation du cercle scolaire en reprenant certaines tâches qu'assumaient les commissions scolaires.

Quelques **exemples de thématiques** pouvant y être abordées :

- Collaboration parents – école ;
- Manifestations, camps ;
- Cadre scolaire (horaires, transports, AES, etc.) ;
- Charte d'établissement (éducation, santé, prévention) ;
- Ou autres thèmes (sauf les aspects pédagogiques et la gestion du personnel).

Le Conseil des parents doit être composé d'une majorité de parents, se constitue et se gère lui-même, ne peut siéger que si une majorité de parents est présente, tient un procès-verbal de chaque séance et a lieu au moins 2 fois par année. Les séances plénières sont rétribuées par un jeton de présence. Les communes fixent les paramètres généraux dans leur réglementation communale et nomment les membres. Le règlement scolaire communal de Gibloux traite du Conseil des parents à ses articles 10 à 12.

Madame Catherine Dorthe, présidente du Conseil des parents, se tient à votre disposition pour toute information complémentaire (par téléphone, au 079 133 31 51 ou par courriel à conseil-parents@commune-gibloux.ch).

**Toute personne intéressée à intégrer le Conseil des parents est priée d'adresser un bref CV à l'administration scolaire et extrascolaire (par courrier ou par mail) contenant les indications suivantes : identité, domicile, numéro de téléphone, adresse-mail, nom des enfants scolarisés, profession et expériences diverses (engagements sportif/culturel/ etc. ou tout autre expérience avec les enfants et les jeunes). Une brève motivation peut y être jointe (facultatif).**

### Par courrier :

Commune de Gibloux, Administration scolaire, Route de Fribourg 5, Case postale 70, 1726 Farvagny

### Ou par mail :

admin.scolaire@commune-gibloux.ch

Le délai pour déposer vos candidatures est souhaité **de suite mais au plus tard le 30 juin 2024 !**  
Merci pour votre collaboration !